

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 JUILLET 2021**

Délibération
n°2021.07.139

**Convention de partenariat
pour le projet Dock de
Légumes avec la Maison
de l'Agriculture
Biologique : reversement
de la subvention régionale**

LE HUIT JUILLET DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 juillet 2021

Secrétaire de Séance : Michel BUISSON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Sophie FORT, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Karine FLEURANT-GASLONDE à Séverine CHEMINADE, Thierry HUREAU à Marie-Henriette BEAUGENDRE, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Catherine REVEL à Véronique DE MAILLARD, Gérard ROY à Isabelle MOUFFLET, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Fabrice VERGNIER à Françoise COUTANT, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Brigitte BAPTISTE, Minerve CALDERARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DEZIER, Karine FLEURANT-GASLONDE, Thierry HUREAU, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Fabrice VERGNIER, Zalissa ZOUNGRANA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2021	DÉLIBÉRATION N° 2021.07.139
STRATEGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE	Rapporteur : Monsieur YOU
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PROJET DOCK DE LEGUMES AVEC LA MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION REGIONALE	

Dans le cadre du Projet Agricole et Alimentaire Territorial « Semences de Résilience Alimentaire », GrandAngoulême et la Maison de l'agriculture biologique de Charente (MAB16) portent un projet de structuration de la production de légumes biologiques en Charente, nommé Dock de légumes. Sur la base d'un premier travail mené en 2019, est apparu le besoin d'accompagner les producteurs à déterminer la faisabilité (technique et économique) d'outils collectifs (partage de matériel, de chambre froide etc.) afin de conforter leurs exploitations et à plus long terme de créer des liens entre les exploitations contribuant à créer un territoire d'accueil dynamique en Charente. Une grande majorité des maraîchers de Charente a ses débouchés sur l'agglomération, c'est pourquoi l'échelon départemental est pertinent pour GrandAngoulême.

GrandAngoulême et la MAB16 sont lauréats d'une aide régionale totale de 55 842,72 € pour le projet Dock de Légumes (2020 – 2022) dont 20 842,72 € sont dédiés à l'ingénierie de la MAB16. La convention et ses annexes ont pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de la collaboration entre les partenaires pour la mise en œuvre de leur projet commun « *Dock de légumes : équipements et services collectifs pour la filière maraîchère* », ainsi que les modalités de reversement de l'aide régionale obtenue à ce titre. Un acompte de 50 % de la subvention (soit 10 421,36 €) sera versé par GrandAngoulême à la MAB16 en 2021 (une fois l'acompte régional perçu par l'agglomération) et le solde en fin d'opération en 2022 (les 50 % restants soit 10 421,36 €).

Vu la délibération cadre n° 2020.12.414 portant sur la poursuite de la stratégie agricole et alimentaire.

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de partenariat entre la MAB16 et GA et ses annexes

D'AUTORISER le reversement à la Maison de l'agriculture biologique de Charente (MAB16) de la subvention régionale, dans la limite d'un plafond de 20 842,72 € et au prorata des dépenses éligibles effectivement réalisées et justifiées,

D'AUTORISER le versement en 2021 d'une avance de 50% de cette somme soit 10 421,36 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, son représentant à signer les conventions s'y afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBEREE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 23 juillet 2021	<u>Affiché le :</u> 23 juillet 2021